

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 14 (1964)
Heft: 1

Nachruf: André Lalande (1867-1963)
Autor: Virieux-Reymond, Antoinette

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

† ANDRÉ LALANDE

(1867-1963)

Lorsqu'on a eu le privilège de conserver longtemps un maître vénéré, il semble que sa présence amie devrait continuer à nous guider et l'on se sent doublement dépouillé lorsque la mort survient. Les anciens étudiants, les collègues et les amis de M. Lalande éprouvent tous ce sentiment.

André Lalande était de noble prestance ; son visage respirait la finesse, la bienveillance et la courtoisie alliées à la rigueur et à la fermeté du logicien ; vif d'allure malgré sa barbe blanche, il était doué de surcroît d'une merveilleuse écriture : jusqu'aux derniers temps, il se donnait la peine de former chacun des jambages dans les messages encourageants qu'il adressait aux jeunes philosophes. Il donna une preuve éclatante de son dévouement par le soin qu'il prit à l'élaboration du *Vocabulaire de philosophie*, dévouement d'autant plus remarquable qu'il était un philosophe créateur. A quoi s'ajoute son courage devant les infirmités (surdité, demi-cécité).

André Lalande est né à Dijon, où son père était alors inspecteur d'Académie ; il fit ses études à Paris : Lycée Henri IV, Ecole normale supérieure, Ecole des Hautes Etudes. Agrégé de philosophie, il soutint en 1899 ses deux thèses : *La dissolution opposée à l'Evolution* et *Quid de mathematica, tam naturali quam rationali senserit Baconus Verulamius*. Après avoir enseigné quelques années au Lycée Michelet, il est appelé en 1904 à la Sorbonne où il enseigne jusqu'en 1937. Les distinctions dont il fut l'objet sont trop nombreuses pour les énumérer toutes ; signalons qu'il fut commandeur de la Légion d'honneur, commandeur des Palmes académiques, commandeur de l'Ordre du Nil et *docteur honoris causa* de l'Université du Caire.

Mon père avait remplacé André Lalande à la Sorbonne, alors que ce dernier enseignait au Caire. Je me souviens encore d'une conversation où mon père soutenait la valeur de la logistiquie parce qu'elle prenait pour point de départ la proposition élémentaire au lieu du concept et que, de plus, elle introduisait la fonction propositionnelle et le calcul des relations dans le formalisme logique. Sans nier l'intérêt de ces innovations, M. Lalande s'était demandé jusqu'à quel point la logistiquie était encore une logique, puisqu'elle avait cessé d'être normative.

Un point sur lequel l'accord des deux amis était complet est celui du double aspect de la raison comme raison constituante et raison constituée : la raison constituante est la raison dans son mouvement profond, dynamique, critique et créateur, la raison constituée est la raison dans ses constructions : théories diverses et lois réglant la marche effective de l'esprit dans les diverses disciplines qu'il a constituées. Quand l'écart entre la raison constituante et les constructions de la raison constituée est trop grand, il y a refonte des constructions de la raison constituée par la raison constituante et, pour un temps, l'écart est presque supprimé...

Parmi les œuvres d'André Lalande, citons un judicieux choix de *Lectures sur la philosophie des sciences*. Quant aux *Théories de l'induction et de l'expérimentation* (1929), elles partent surtout de la méditation des œuvres de Bacon, de Descartes et de Newton, mais la réflexion s'illustre constamment d'exemples pris tout au cours de l'histoire de la pensée scientifique.

La théorie évolutionniste de Spencer régnait en maître, à la fin du XIX^e siècle, quand André Lalande consacra sa thèse à en montrer les illusions. Le terme de dissolution employé par opposition à celui d'évolution amena de fâcheuses méprises ; dès lors M. Lalande lui substitua le terme d'*involution* : marche au semblable. En relisant aujourd'hui ce beau volume, que de passages à signaler ! L'un des plus profonds est peut-être celui-ci : « ... Nous pouvons, je crois bien, tenir pour démontré que le développement de la pensée s'accompagne, en règle générale, d'une grande capacité d'éprouver de la douleur » (p. 119).

Pour M. Lalande, non seulement la logique est normative dans son fond dernier mais aussi la raison. Le dernier des ouvrages que ce grand penseur nous a laissé est intitulé *La raison et les normes*, ouvrage dans lequel M. Lalande demande à ceux de ses lecteurs qui, craignant que l'involutionnisme n'aboutisse à un Tout indifférencié, ne peuvent le suivre sur ce chemin, de ne pas rejeter les autres vérités qu'il a voulu dégager : « Distinction de la raison constituée et de la raison constituante ; nature essentiellement normative de cette dernière ; dualité dans l'homme et dualité dans la société, l'un et l'autre étant à la fois un produit organique de la vie et une réaction contre l'instinct vital ; par la raison et la personnalité dans l'individu, par la communion des semblables en matière sociale. »

J'aimerais clore ce modeste hommage par une réflexion qui témoigne tout particulièrement des qualités de cœur de M. Lalande : « L'obligation même de défendre, en certains cas, les conditions vitales nécessaires à l'accomplissement du devoir ne peut manquer de nous être pénible, à proportion même de notre volonté d'union » (*Les Illusions évolutionnistes*, p. 458).

ANTOINETTE VIRIEUX-REYMOND.